

# FICHE D'ADHESION - ANNÉE 2024/2025

Reprise des cours : Lundi 16 septembre 2024



**Les inscriptions doivent nous parvenir avant le 31 Août 2024  
(Tout dossier incomplet sera refusé)**

## 1. Dossier d'adhésion :

Pour que votre inscription soit prise en compte, retourner cette fiche signée, accompagnée de votre règlement et des pièces demandées à :

TESTA Christelle  
8 Lotissement des Jonquilles  
49150 FOUGERE - Baugé en Anjou

NOM et Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Téléphone : ..... Courriel : .....@.....  
Adresse : .....

**LES COURS ONT LIEU SALLE DES NENUPHARS, PLACE DE L'EGLISE A BRIOLLAY**

### NIVEAU et HORAIRES DES COURS (entourer le cours)

- Débutants : MARDI de 18h45 à 20h15
- Novices : LUNDI de 19h00 à 20h30
- Intermédiaires : MARDI de 20h30 à 22h00

## 2. L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur :

- . Prendre connaissance du règlement intérieur (verso de cette fiche) et le signer.
- . Remplir, **signer** la fiche d'adhésion et être à jour de sa cotisation (cotisation non remboursable)
- . La tenue **est obligatoire** à chaque cours : **jean, chapeau de country, chaussures fermées**, de préférence bottes western (les baskets, chaussures ouvertes ou talons hauts sont interdits)

### Documents à fournir :

- \* Certificat médical (obligatoire et impératif lors du premier cours pour les nouveaux adhérents)  
Validité du certificat médical : 3 ans
- \* Questionnaire de santé à remplir pour les anciens adhérents (pendant 2 ans) ou fournir un certificat médical
- \* 2 enveloppes timbrées et libellées à votre NOM et ADRESSE
- \* Une photo d'identité pour les nouveaux adhérents (trombinoscope)
- \* Cotisation pour l'année : **80 euros** (possibilité en deux règlements : septembre et octobre)  
Nous rappelons que la cotisation comprend l'adhésion à l'association (5 €) et inscription au cours (75 €)  
Tarif dégressif pour un 2<sup>ème</sup> cours (65 €)

**Nota** : le chèque doit être au nom de la personne qui s'inscrit.

*Les chèques, libellés à l'ordre du Madison Country Briollay, ne seront encaissés qu'après la reprise des cours.*

Date : -- / -- / ----

Signature obligatoire

➔ TSVP